

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric, tenue le 3 mai 2021 à 19h30.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ulric siège à huis clos en vidéoconférence par ZOOM.

Sont présents les conseillers(ères) : Nancy Paquet, Annie Bernier, Gaéтан Bergeron, Jean-François Caron, Michel Caron, Steve Bernier ainsi que Monsieur Pierre Lagacé, maire.

Madame Louise Coll, directrice générale\secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire.

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h30.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-81

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 12 avril 2021
4. Adoption des comptes du 1^{er} au 30 avril 2021
5. Adoption du second projet de règlement numéro : 2021-319 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro : 2013-145 afin d'autoriser les chenils comme usage conditionnel dans les zones à dominance forestière
6. Adoption du second projet de règlement numéro 2021-321 modifiant le règlement de zonage numéro : 2008-82 afin de bonifier le cadre réglementaire concernant diverses dispositions à l'initiative de la municipalité ainsi que d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement
7. Avis de motion et présentation du règlement numéro : 2021-324 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, abrogeant et remplaçant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-312 de la municipalité de Saint-Ulric
-Adoption du projet de règlement numéro : 2021-324 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, abrogeant et remplaçant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-312 de la municipalité de Saint-Ulric
8. Avis de motion et présentation du règlement numéro : 2021- 325 Politique d'utilisation du domaine public
9. Adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant
10. Demande d'installation de borne de recharge – Hydro-Québec
11. Travaux de voirie d'été 2021
12. Concours « Maisons fleuries »
13. Plainte matricule : 9404-79-3981
14. Entente de gestion du Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis
15. Mandat FQM – appel d'offres réparation du chemins du Lac-des-Iles - Glissière de sécurité rang 4 ouest - Demande d'aide financière – Rang 4 Est 4ème partie
16. Autorisation d'achat –A) Réparation du Western 2007 – moteur et peinture
B) Abat poussière – Calcium liquide
C) Nivelage des chemins gravelés#
D) Installation WIFI dans les parcs
E) Génératrice
- 17-Questions diverses –
- 18-Période de questions réservée au public
- 19-Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.
ADOPTÉE

2021-82

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AVRIL 2021

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le procès-verbal du 12 avril 2021.
ADOPTÉE

2021-83

4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1^{ER} AU 30 AVRIL 2021

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le paiement des comptes du 1^{er} au 30 avril 2021 soit autorisé pour un montant total de 99 688.86\$.
ADOPTÉE

5-ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-319 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 2013-145 AFIN D'AUTORISER LES CHENILS COMME USAGE CONDITIONNEL DANS LES ZONES À DOMINANCE FORESTIÈRE

2021-84

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*, la Municipalité de Saint-Ulric a adopté le *Règlement sur les usages conditionnels* portant numéro 2013-145 pour certaines portions de son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire régir l'exploitation des chenils sur son territoire par la procédure des usages conditionnels étant donné les nuisances pouvant être générées par ce type d'usage;

ATTENDU QUE la Municipalité juge à propos d'établir certains critères pour assurer la cohabitation harmonieuse entre les chenils et les usages sensibles de son territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement, avec dispense de lecture, a dûment été donné par le conseiller Monsieur Michel Caron à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 avril 2021;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 avril 2021;

ATTENDU QU'en vertu des arrêtés 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-033 du 7 mai 2020, une consultation écrite de quinze (15) jours a été tenue du 14 au 29 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

QUE le SECOND projet de règlement numéro **2021-319** soit et est adopté.

(Annexé au présent livre des délibérations)

ADOPTÉE

6- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-321 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2008-82 AFIN DE BONIFIER LE CADRE RÉGLEMENTAIRE CONCERNANT DIVERSES DISPOSITIONS À L'INITIATIVE DE LA MUNICIPALITÉ AINSI QUE D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

2021-85

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*, la municipalité de Saint-Ulric a adopté le *Règlement de zonage* portant numéro 2008-82 pour l'ensemble de son territoire ;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matanie a été modifié par le règlement numéro 198-13-2020 entré en vigueur le 30 septembre 2020;

ATTENDU QUE la municipalité doit modifier ses règlements d'urbanisme afin de tenir compte de cet amendement au Schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU QUE la municipalité désire bonifier son cadre réglementaire afin d'ajouter et de modifier certaines normes;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement, avec dispense de lecture, a dûment été donné par le conseiller Monsieur Steve Bernier à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 avril 2021;

ATTENDU QU'UN premier projet de règlement a dûment été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 avril 2021;

ATTENDU QU'EN vertu des arrêtés 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-033 du 7 mai 2020, une consultation écrite de quinze (15) jours a été tenue du 14 au 29 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Steve Bernier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le SECOND projet de règlement numéro **2021-321** soit et est adopté, et que le conseil **ordonne et statue**.

(Annexé au présent livre des délibérations)

ADOPTÉE

7-AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-324 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE « ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LES LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2020-312 » DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

2021-86

Madame la conseillère Madame Nancy Paquet donne AVIS DE MOTION avec dispense de lecture qu'à une séance subséquente sera soumis, pour adoption, le projet de règlement numéro 2021-324 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale « abrogeant et remplaçant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-312 » de la municipalité de Saint-Ulric.

Pour l'ensemble du périmètre d'urbanisation, à l'exception des zones à dominance industrielle, ce règlement vise à assujettir à l'approbation de

plans relatifs à l'implantation et à l'architecture les travaux interventions suivantes :

1° Pour un terrain utilisé ou destiné à un usage de la classe Services publics et communication (64), à l'exception des sous-classes d'usages 642, 644, 645, 646 et de l'usage particulier 6411,

a) La construction, la transformation et l'agrandissement d'un bâtiment principal;

b) La construction, la transformation ou l'agrandissement d'un bâtiment complémentaire annexé au bâtiment principal;

c) Le lotissement;

2° L'installation d'une antenne commerciale d'une hauteur de plus de quinze (15) mètres par rapport au niveau du sol adjacent incluant les aménagements, constructions, ouvrages, structures relatifs à l'implantation de l'antenne (clôture, fondation, bâtiment complémentaire, etc.). La hauteur tient compte du support de l'antenne, soit de manière non limitative d'un poteau, d'une tour, d'un bâtiment, d'un lampadaire, d'un arbre ou de toute autre construction.

En conformité avec l'article 145.20.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, aucun permis de construction ou de lotissement ni aucun certificat d'autorisation ne peut être accordé pour des travaux ou des interventions assujettis à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture concernés par le règlement faisant l'objet de l'avis de motion.

Un projet de ce règlement est présenté par la conseillère Madame Nancy Paquet séance tenante.

- **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO : 2021-324 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE « ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LES LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2020-312 » DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC**

2021-87

ATTENDU QUE la municipalité désire bonifier son cadre réglementaire afin d'ajouter et de modifier certaines normes;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement, avec dispense de lecture, a dûment été donné par la conseillère Madame Nancy Paquet à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Madame Nancy Paquet et résolu à l'unanimité des conseillers(ères);

QUE le projet de règlement numéro **2021-324 soit et est adopté**, et que le conseil **ordonne et statue**.

(Annexé au présent livre des délibérations)

ADOPTÉE

8- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-325 POLITIQUE D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC MUNICIPAL

2021-88

Madame la conseillère Madame Annie Bernier donne AVIS DE MOTION avec dispense de lecture qu'à une séance subséquente sera soumis, pour

adoption, le projet de règlement numéro 2021-325 concernant la politique d'utilisation du domaine public municipal.

Un projet de ce règlement est présenté par la conseillère Madame Annie Bernier séance tenante.

9- ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

2021-89

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Ulric lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente Charte municipale pour la protection de l'enfant;

CONSIDÉRANT QU'UNE municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'UNE municipalité de bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'UNE municipalité bienveillante poste des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'UNE municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Caron

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que le conseil de la municipalité de Saint-Ulric adopte la Charte municipale pour la protection de l'enfant et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informers les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

ADOPTÉE

10- DEMANDE D'INSTALLATION DE BORNE DE RECHARGE – HYDRO-QUÉBEC

2021-100

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec poursuit l'expansion de réseau de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques;

CONSIDÉRANT Qu'Hydro-Québec assume 100% du coût d'acquisition et d'installation de la borne rapide;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la Directrice générale à compléter une demande à Hydro-Québec pour devenir partenaire du circuit électrique pour l'installation d'une borne (400volts) sur le terrain appartenant à la municipalité matricule : 9005-35-1043, parc des Rives.

ADOPTÉE

11- TRAVAUX DE VOIRIE D'ÉTÉ 2021

2021-101

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la programmation des travaux de voirie d'été 2021 et en sont satisfaits;

Il est proposé par Madame Nancy Paquet

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la programmation des travaux de voirie d'été soit et est adoptée tel que présenté.

ADOPTÉE

12- CONCOURS « MAISONS FLEURIES »

2021-102

CONSIDÉRANT QUE la municipalité sera classifiée en juillet 2021 par les Fleurons du Québec;

CONSIDÉRANT QUE parmi les recommandations du rapport de classification de l'été 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire obtenir un quatrième fleuron pour l'année 2021;

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de mettre en place une campagne de sensibilisation afin d'inciter les citoyens de Saint-Ulric à unir leurs efforts à ceux de la municipalité afin d'embellir la communauté. La mise en place d'un concours du type maisons fleuries est très motivante pour les citoyens.

Des prix de 150\$, 100\$ et 50\$, selon une grille d'évaluation établie.

ADOPTÉE

13- PLAINTÉ MATRICULE 9404-79-3981

2021-103

Il est proposé par Monsieur Michel Caron

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de mandater Me Jean-Pierre Chamberland, avocat a intervenir dans le dossier de mise en demeure matricule : 9404-79-3981 concernant le non-respect des règlements suivants : 2008-82 art 11.4.3 zonage, 2013-146 occupation et entretien des bâtiments et 2019-307 art 6.2 qualité de vie.

ADOPTÉE

**14- ENTENTE DE GESTION DU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER
DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS**

2021-104

Il est proposé par Madame Annie Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser Madame Louise Coll, Directrice générale et Monsieur Pierre Lagacé, maire à signer l'entente de gestion du programme supplément au loyer à intervenir entre la SHQ, la Municipalité de Saint-Ulric et l'Office municipal d'habitation de Baie-Des-Sables dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

ADOPTÉE

15- MANDAT AU SERVICE DE L'INGÉNIERIE DE LA FQM

2021-105

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de mandater le service d'ingénierie de la Fédération Québécoise des municipalités à la préparation d'appel d'offres pour la réfection du chemin du Lac-Des-Iles ainsi que la préparation d'une demande d'aide financière pour la 4ème partie du rang 4.

ADOPTÉE

**16- AUTORISATION D'ACHAT –
A) RÉPARATION DU WESTERN 2007**

2021-106

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la réparation du moteur ainsi que la peinture de la cabine du Western 2007 pour un montant de $\pm 20\ 000\$$ pris à même le budget courant.

ADOPTÉE

B) ABAT- POUSSIÈRE – CALCIUM LIQUIDE

2021-107

Il est proposé par Madame Nancy Paquet
Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'octroi du contrat à Les Aménagements Lamontagne Inc pour l'achat et la pose d'abat-poussière pour la saison 2021 pour un montant de $\pm 6\ 000\$$, pris à même le budget courant.

ADOPTÉE

C) NIVELAGE DES CHEMINS GRAVELÉS

2021-108

Il est proposé par Monsieur Michel Caron
Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le nivelage des chemins gravelés par Les Entreprises D'Auteuil et Fils Inc. pour un montant de $\pm 20\ 000\$$ pour la saison 2021, que le montant de la dépense soit pris à même le budget courant.

ADOPTÉE

D) INSTALLATION WIFI DANS LES PARCS

2021-109

Il est proposé par Madame Annie Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'installation d'accès WIFI aux parcs, route 132 ouest, parc des capitaine, par

l'entreprise DCV Télécom pour un montant de +1 500\$ pris à même le budget courant.
ADOPTÉE

E) GÉNÉRATRICE

2021-110

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron
Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'achat d'une génératrice
Que le montant de la dépense soit pris à même les surplus accumulés.
ADOPTÉE

17- QUESTIONS DIVERSES

18- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question.

19-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-111

L'ordre du jour étant épuisé,
il est proposé par Madame Nancy Paquet
et RÉSOLU que la séance soit close à 20h00.
ADOPTÉE

Je Pierre Lagacé, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Louise Coll, GMA
Directrice générale\secrétaire-trésorière

Pierre Lagacé, maire

